

Les perdants des changements à la gouvernance en santé : les comités des usagers

MONTREAL, le 10 déc. /CNW Telbec/ - Les comités des usagers perdront un poste au conseil d'administration des établissements de santé et des services sociaux. C'est un net recul pour la défense des droits des usagers. En effet, la loi prévoyait, jusqu'à présent, que deux postes étaient réservés aux comités des usagers.

« Malgré ce qui avait été annoncé, le nombre de postes au sein des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux ne diminue pas de façon drastique. Cependant, les comités des usagers perdent un poste » a déclaré Monsieur Claude Ménard, président du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU). *« Je crois fermement que la voix citoyenne des usagers serait mieux entendue si deux personnes continuaient à les représenter au sein des conseils. Nos membres ont adopté en assemblée générale une résolution qui demandait au ministre de la Santé et des Services sociaux de conserver deux postes au sein des conseils. »*

Dans un sondage Léger Marketing commandé par le RPCU et dévoilé lors de son congrès en octobre dernier, 88 % des Québécois pensent que les comités des usagers qui existent actuellement au sein des établissements de santé et de services sociaux devraient représenter les besoins des usagers. Le RPCU le croit aussi.

Le projet de loi 127 touche à la gouvernance des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux. Il y est introduit à l'article 131 la notion de « personne indépendante ». Le RPCU craint que cette notion exclut les représentants des comités des usagers des postes électifs des conseils. Les changements ne précisent pas également l'autonomie des comités des usagers ni leur représentation régionale.

Les comités des usagers doivent également travailler à l'amélioration de la qualité dans le réseau de la santé et des services. Le projet de loi 127 oublie complètement cette notion.

Le Regroupement provincial des comités des usagers accueille favorablement les gains en productivité de 730 millions de dollars annoncés par le ministre Bolduc. Cependant, cela devra se faire sans coupures dans la qualité des services aux usagers.

« Le ministre nous dit que les services aux usagers ne seront pas affectés. Nous lui faisons confiance » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. *« Nous croyons que trop d'argent est dépensé dans l'administration dans le réseau de la santé au détriment des services à la population. Un changement doit s'opérer et le ministre nous indique que c'est ce qu'il compte faire ».*

Le Regroupement provincial des Comités des usagers (RPCU) est né de la volonté des comités des usagers et de résidents eux-mêmes de se doter d'une voix pour les représenter. Il existe 594 comités des usagers et de résidents à travers le Québec. Le RPCU s'assure que la voix citoyenne des membres des comités des usagers et de résidents se fasse entendre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du RPCU à www.rpcu.qc.ca